

RÈGLEMENT LA MONTEE ETOILEE 2025

L'Office de Tourisme de Villard Reculas en partenariat avec la SATA, l'ESF de Villard-Reculas et le Ski Club de Villard-Reculas, organisent La Montée Etoilée le

Samedi 15 mars 2025

Tout participant prenant part à la compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

1- Description

La Montée Etoilée consiste en :

- Une montée sèche en Ski de Randonnée :
 - Départ à 18h30 : depuis le front de neige du Clouit, devant le chalet ESF
 - Arrivée : sommet du Signal 2100m
 - D+ 600m

Seulement la montée est chronométrée, la descente est libre, à vitesse réduite.

Les épreuves sont ouvertes aux plus de 18 ans, licenciés FFME. Pour les non licenciés, il sera nécessaire de présenter **un certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski de randonnée** de moins d'un an.

Le casque et la lampe frontale sont obligatoires.

2- Inscriptions

Inscriptions auprès de l'Office de Tourisme de Villard Reculas,
en ligne www.villard-reculas.com via le formulaire associé ou sur place :

10€ par participant

Conditions d'inscriptions

La compétition est ouverte à tous les compétiteurs et compétitrices **ayant 18 ans dans l'année** en cours (31/12/2006), **licenciés auprès de la FFME** ou, dans le cas contraire, en présentant un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique du ski de randonnée en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition.

Attention si vous l'oubliez, vous ne serez pas autorisé(e) à prendre le départ !

Assurance

Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à la course.

Individuelle

Chaque concurrent doit être en possession d'une responsabilité individuelle accident.

Chaque concurrent atteste être titulaire d'une assurance responsabilité civile garantissant sa propre responsabilité envers les tierces personnes. Cette assurance est obligatoire.

Domage matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Dossards

Le dossard est remis au concurrent samedi **15 mars 2025 à partir de 14 h à l'Office de Tourisme de Villard-Reculas 1 route des pistes** . Le dossard devra être entièrement visible lors de l'épreuve.

3 - La course

Départ

Samedi 15 mars 2025 : 18h30 sur le front de neige du Cloudit, devant le chalet ESF, à Villard Reculas.

Sécurité et assistance médicale

La sécurité des parcours est assurée par le service des pistes de la SATA. Les secouristes officiels sont habilités à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer la course. Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.

Abandon

Le concurrent qui abandonnera remettra son dossard.

Barrière horaire

Une barrière horaire est mise en place : au pied télési du Petit Prince à **19h30**.

Si les coureurs ne sont pas dans les temps, il leur sera demandé de descendre à vitesse réduite.

Balisage

Les sentiers sont balisés par fléchage et marquage visuel le long des parcours. Il est impératif de suivre le parcours tel qu'il est balisé, sans couper.

Ravitaillement

Seuls les coureurs porteurs de leur dossard (visible) seront acceptés au poste de ravitaillement, qui aura lieu à votre arrivée, au poste du Signal.

Des poubelles sont à la disposition de tout un chacun et doivent être obligatoirement utilisées.

Briefing course

Le briefing des coureurs aura lieu sur la ligne de départ place Bernard Barlerin à Villard Reculas 10 mn avant le départ.

Matériel obligatoire

Le matériel suivant est OBLIGATOIRE pour prendre le départ :

- | | | |
|-----------------------|-------------------|----------------------|
| - téléphone portable, | - gants, | - gobelet individuel |
| - collant long | - bonnet | - masque |
| - blouson thermique | - lampe frontale, | - casque |

4- Classement

Il sera établi un classement femmes (1^{ère}, 2^{nde}, 3^{ème}) et un classement hommes (1^{er}, 2nd, 3^{ème}). La remise des prix aura lieu place Bernard Barlerin, dès la fin de la course.

5- Disqualifications

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- Absence de dossard
- Falsification de dossard
- Retard au départ de la compétition
- Absence de l'équipement obligatoire indiqué ci-dessus
- Non pointage aux postes de contrôles
- Dépassement des temps maximums autorisés aux postes de contrôle
- Pollution ou dégradation des sites traversés (couper le tracé, jets de détritrus) pendant la course
- Non-respect des consignes sanitaires

6- Divers

Modification de la course

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de météo défavorable, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve ou de modifier le parcours et les barrières horaires sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Respect de l'environnement

Des pénalités seront appliquées aux participants en cas de détritrus jetés en dehors des poubelles hors course.

Arrivée des épreuves

A votre arrivée, sur la place Bernard Barlerin vous trouverez un poste de ravitaillement.

7- Droit à l'image

Tout coureur participant à la compétition autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'évènement sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

8- Situation sanitaire

La réglementation en vigueur s'appliquera à la date de l'évènement.

9- Collecte des données

Les données personnelles demandées aux participants par l'Organisateur sont des données nécessaires à l'exécution de la manifestation. Les données personnelles renseignées par le participant dans le formulaire d'inscription en ligne ne seront utilisables et consultables que par l'Organisateur. Elles ne seront pas communiquées aux partenaires. L'Office de Tourisme de Villard-Reculas est donc le seul destinataire des données personnelles de tous les participants. Les coordonnées des participants seront traitées conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Certaines données comme l'adresse postale peuvent être partagées auprès de prestataires dans le cas de la livraison des prix à domicile.

Les données personnelles des participants seront conservées sur une durée nécessaire à l'organisation et au bon fonctionnement de la manifestation, ces informations faisant preuve de la participation de tous les participants, et étant nécessaires pour la défense des droits de la manifestation.

L'Office de Tourisme exploitera ces données dans les perspectives d'améliorer la qualité de l'événement et autres manifestations similaires et de promouvoir la destination avec des communications ciblées et pertinentes pour son destinataire.

10- Acceptation du règlement

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement. La participation à la course entraîne automatiquement l'acceptation du règlement.